

Publié par Tribune de Genève (<http://www.tdg.ch>)

**TABAC | Le référendum des cafetiers a recueilli 12 000 signatures. Les Genevois pourraient se prononcer le 27 septembre. L'interdiction de fumer dans les lieux publics, acceptée par 79% des votants, reste valable. Mais son application attendra.**



© Jean-Paul Guinnard | Fumée dans les lieux publics. Seule la justice peut empêcher un nouveau scrutin.

Frédéric Julliard | 12.03.2009 | 00:03

On revotera donc sur la fumée. Même s'ils ont accepté l'interdiction de fumer dans les lieux publics par 79% des voix en février 2008, les Genevois retourneront aux urnes. Le référendum contre la loi d'application votée en janvier par le Grand Conseil a abouti, comme l'a annoncé le GHI. Avec 12 000 signatures, alors que 7 000 suffisaient, les cafetiers et les Dissidents de Genève ont réussi leur pari. Les référendaires jugent que la loi d'application n'est pas assez souple. Ils veulent que Genève adopte le texte fédéral, permettant aux cafés de moins de 80 m<sup>2</sup> de rester fumeurs. Si les Genevois leur donnent raison, la loi sera annulée et le Grand Conseil devra en rédiger une nouvelle, elle-même soumise à référendum... Sinon, la fumée disparaîtra des cafés, à une date choisie par le Conseil d'Etat. La votation pourrait avoir lieu le 27 septembre déjà. «C'est encore réalisable, confirme Patrick Ascheri, chef du Service des votations. Mais il faut d'abord contrôler les signatures et attendre la fin de la procédure judiciaire.» Eh oui, car il n'est même pas sûr qu'on vote: un pharmacien genevois a déposé recours contre le référendum, qu'il juge trompeur. Si la justice lui donne raison, le référendum sera annulé et l'interdiction de fumer entrera en vigueur. Président de la société des Cafetiers, restaurateurs et hôteliers, Laurent Terlinchamp se montre ravi de l'aboutissement du référendum: «Il était important de se confronter à la population pour savoir si, comme on nous le répète, nous menons un combat d'arrière-garde. Le nombre de signatures montre que nous ne sommes pas seuls à penser différemment! Même des gens qui ont voté «oui» en 2008 ont constaté que la Confédération et d'autres cantons proposaient des lois plus souples.» Les cafetiers se défendent de bafouer le vote de 2008. «Quand on a des droits démocratiques, on doit les utiliser, réplique Laurent Terlinchamp. Il n'y a pas de raison que ce soit bien quand les antitabac utilisent ces droits, et mal quand c'est nous qui le faisons.» Un an après un vote à 80%, les cafetiers arriveront-ils à retourner l'opinion? Ils ne pourront en tout cas pas compter sur les partis. Même le MCG, qui

s'est battu pour un assouplissement de la loi, ne les suit pas. «Nous avons obtenu l'inscription des fumeurs dans la loi, explique le président du MCG, Eric Stauffer. Nous estimons donc que la volonté populaire a été respectée. Nous ne soutiendrons pas le référendum.»

### «Voter au plus vite»

Jean Barth, fer de lance de l'initiative votée en 2008, n'est pas découragé par ce nouveau retard. «La loi constitutionnelle approuvée par 80% des votants reste acquise. Le référendum ne porte que sur la loi d'application. Ma préoccupation, c'est que l'on vote le plus rapidement possible, car l'exposition à la fumée passive cause entre 50 et 60 décès par an à Genève.» L'affaire de la fumée, qui comptera bientôt autant d'épisodes que Dallas, va-t-elle s'achever en septembre? Même pas sûr: si la loi est approuvée, Jean Barth en contestera certains points, notamment les fumeurs, auprès du Tribunal fédéral. Mais sans demander l'effet suspensif. L'interdiction pourra donc s'appliquer. En principe.

Actu Fumée dans les cafés: Genève devra voter une seconde fois



Hans Erni a 100 ans ce samedi. Rencontre chez lui à Lucerne du plus célèbre artiste suisse vivant. Le centenaire fourmille de projets qu'il entend bien réaliser. Au programme 2009 notamment, une nouvelle affiche du cirque Knie et surtout une fresque monumentale devant le Palais des Nations. Entretien exclusif à lire demain dans Tribune Samedi.

**Source URL (Extrait le 12.03.2009 - 13:42):**

<http://www.tdg.ch/geneve/actu/fumee-cafes-geneve-devra-voter-seconde-fois-2009-03-11>